



Quel droit sur la succession d'un grand parent

Par **mikl1**, le 16/11/2013 à 09:31

Bonjour,

J'explique rapidement mon problème. Ma grand mère est décédée brutalement le 08/10/2013. Mon père est décédé, fort malheureusement, depuis 24 ans. J'ai deux tantes et un oncle non décédé. Je pensais que nous (mes deux frères et moi) étions héritiers au même rang que mes oncles et tantes. La situation se complique, j'ai abordé il y a quelques jours la question de la succession. Mon oncle me répond qu'ils (ses sœurs et lui) avaient déjà reçu de ma grand mère l'argent correspondant à leur part (sans passer par un notaire) et que le peu d'argent qui reste en banque ne va surement pas justifier une succession chez un notaire mais plutôt payer les frais d'obsèques etc.... Ils se sont partager entre eux les biens mobiliers qui appartenaient à ma grand mère (meubles, bijoux...) sans rien nous laisser. Que puis-je faire ? Quels sont mes droits ? Si vraiment il n'y a pas de notaire comment leurs réclamer ce qu'ils nous doivent ?

Merci pour vos réponses car je trouve totalement déplorable l'attitude ma famille...force est de constater que dès qu'il y a de l'argent en jeux, il n'y a plus de famille !

Par **cocotte1003**, le 16/11/2013 à 11:19

Bonjour, en tant qu'héritier de votre père, vous pouvez prendre un notaire pour défendre vos propres intérêts dans cette succession ou vous avez les droits de votre père, cordialement

Par **mikl1**, le **17/11/2013** à **08:34**

bonjour, merci pour votre réponse. Je peux saisir le notaire de mon choix ? Quid de ses honoraires ?